

Isle (ce qui, dans mon opinion, est devenu absolument nécessaire) devrait être la seule Station de Quarantaine sur le St-Laurent, et je crois qu'il y a suffisamment de la place pour y faire un bon établissement pour cet objet; mais je recommanderais fortement que l'on s'adressât au Gouvernement de la Mère-Patrie pour qu'il nous envoyât deux vieilles frégates ou vaisseaux d'avitaillement qui serviraient de Lazarets à la Grosse-Isle (et que l'on pourrait mettre en sûreté à Québec durant l'hiver) pour recevoir une partie des émigrés en santé des vaisseaux détenus en quarantaine; car il importe beaucoup au commerce du St-Laurent que les vaisseaux demeurent aussi peu de temps que possible en quarantaine, et que s'étant débarrassés des émigrés ils soient nettoyés et purifiés par des fumigations et continuent leur voyage. Les émigrés devraient être pris à l'établissement et emmenés au lieu de leur destination par des bateaux à-vapeur employés pour cela, quand ils ne seraient pas malades.

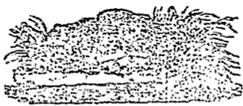
58. Quel logement pourrait donner ces deux vaisseaux? — Je crois que s'ils étaient arrangés pour cela, avec trois ponts, ils pourraient contenir dix-huit cents personnes.

59. Ne serait-il pas mieux de loger à terre les émigrés en santé que de les garder plus longuement sur l'eau après un voyage? — Oui; il me semble qu'il serait à propos de les débarquer le plutôt possible après leur arrivée, soit à terre, ou de les placer à bord des vaisseaux destinés comme Lazarets.

60. Connaissez-vous ce qu'était l'établissement de la Quarantaine l'année dernière, et si vous le savez, dites quelques améliorations ou y avait faites quand vous l'avez visité en Mai dernier? — Je ne sais pas si l'on a fait des améliorations au commencement de la saison.

61. Savez-vous qui était le Médecin visiteur des vaisseaux quand vous avez visité la Grosse-Isle, et savez-vous si l'on différait de faire la visite des malades à bord des vaisseaux? — Je ne connais que le Dr. Douglas. Il n'y avait point d'Officier de Marine pour faire la visite des vaisseaux tel que permis par la Proclamation de la Quarantaine, et qui est nécessaire en tout temps, suivant moi, et particulièrement cette année.

(A continuer.)



MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, 21 DECEMBRE 1847.

FAITS ÉLECTORAUX.

Hier, les élections ont commencé à se faire dans le pays, et vont continuer ainsi pendant environ un mois. Savoir quel sera le parti vainqueur n'est plus une question; il n'y a plus de doute là-dessus. Mais savoir quels seront les individus qui composeront le prochain parlement est chose plus difficile; car dans plusieurs comtés il se trouve des hommes de même politique qui se font des rivalités, et sur lesquels on ne saurait former un jugement. Nous n'entendons pas dire par là que l'opposition dans une élection ne soit pas souvent une bonne chose. Au contraire, lorsqu'un homme se présente aux suffrages du peuple avec des principes douteux, c'est le devoir de tout vrai patriote de l'opposer; on ne regarde plus alors si celui qu'on oppose est homme de capacité, on ne regarde plus s'il est un homme qui a un beau nom et quelque fois un nom longtemps vénéré, mais on regarde s'il votera pour ou contre ses compatriotes, pour ou contre le gouvernement du peuple, et l'on agit en conséquence.

A Bonaventure, M. Hamilton se présente, M. Le Douffillier se retirant sans doute.

A Rimouki, on parle toujours du Dr. J. Chs. Taché, M. D., et l'on ajoute le nom de M. Pouliot, notaire. On ne croit pas qu'il ait opposition dans ce comté.

A Kamouraska, il y a trois noms cités: MM. Alexandre Fraser, Pierre Marquis et C. Chupais.

A l'Isle, il paraît que M. Fournier va être opposé par M. C. Fortier de l'Isle, ou par M. F. X. Morin de St-Pierre.

A St-Maurice, c'est l'hon. L. J. Papineau qui va être élu. disent toutes les correspondances.

Pour les Trois-Rivières, M. Judah, nous écrit-on, aura la majorité des voix: ce serait un choix judicieux.

Pour Leinster, M. Dumas va avoir pour opposant M. L. M. Viger. Ce dernier Monsieur a toujours montré qu'il était un réformiste; cependant la Gazette de Montréal d'hier matin en fait un conservateur. Nous avons peine à croire qu'il ait pu en être ainsi, et nous ne le croyons pas sur une simple affirmation. Néanmoins il est à regretter qu'il y ait ainsi contestation. M. Dumas est certainement capable de faire un bon membre; il connaît fort bien le comté, il en connaît les besoins et est ainsi à même autant que personne de représenter Leinster. D'un autre côté, M. Viger est un homme qui a déjà rendu des services au pays, il connaît aussi les besoins du comté. C'est donc à celui-ci à décider.

L'élection du comté de Montréal est pour le 27 du courant; M. Jobin sera élu selon toutes apparences et toutes probabilités.

A Bytown, M. Scott va être opposé par M. J. B. Lewis.

A Glengary, M. McMartin oppose M. McDonald, réformiste.

A Frontenac, M. H. Smith, conservateur, est élu.

A Toronto, MM. Bonitor, Sherwood et Bèthune vont se disputer l'honneur de représenter cette ville. Le succès de M. Bèthune paraît certain.

A Oxford, M. Carroll oppose M. Hincks, mais sans chances.

Pour d'autres détails relatifs aux élections, nous renvoyons nos lecteurs à la lettre de notre Correspondant Québécois qui vous en promet une aune et une copieuse dans quelques jours.

On ne parle ici que des élections très-prochaines. Les vrais libéraux sont en campagne et défendent activement les points attaqués. En émissaires zélés de la bonne cause, ils vont dans les comtés cherchant à déromper le peuple, afin d'empêcher la corruption ministérielle d'y étendre ses ravages. Les suppôts de M. Daly leur fournissent ample matière à débattre dans le comté de Mégantic. Les agents du secrétaire provincial ne se bornent plus à des promesses en plein vent, à des contre-vérités de toutes sortes, ils emploient pour suprême ressource les largesses pécuniaires au compte de leur illustre patron. Quand on n'est pas très-sûr de l'estime de ses constituants, le plus court est de les acheter. A l'aide d'un semblable expédient, il n'est pas impossible de compter encore quelques amis dans les électeurs pauvres de Mégantic. Il doit y avoir quelque part ailleurs que dans le coffre de M. Daly des fonds secrets destinés à de tels usages puisqu'on est en peine de pouvoir leur en assigner d'autres. Au reste, voilà le fait que la rumeur porte à la charge du secrétaire inamovible et les relations de ce qui se passe journellement dans le comté de Mégantic en temps d'élections le corroborent presque au degré de la certitude. Si la fin ne justifie pas les moyens il est au moins clair qu'ici les moyens s'accordent parfaitement avec le but que l'on veut atteindre.

Il est cessé d'avoir à se rappeler que des Canadiens trempés dans ces tripotages et préparent ainsi le malheur de leurs compatriotes par le motif d'un vil égoïsme. Qu'espèrent-ils de cette trahison. "Une somme d'argent, un emploi quelconque, valent-ils jamais l'honneur d'être un bon citoyen?" — Ceux-là quel que soit plus tard le prix de leur triste dévouement, auront peut-être occasion d'apprendre que le lucre et les honneurs ne sont rien par eux-mêmes si l'on n'a pour soi cette considération publique, la plus douce récompense des hommes de cœur et de principes.

Un M. Layfield, respectable propriétaire de Mégantic, est lui-même candidat pour la représentation de ce comté; il paraît déjà sûr de la pluralité des suffrages en sa faveur. Il ne fallait pas moins qu'un tel concurrent pour espérer de voir enfin éliminer de la représentation le célèbre et cependant pauvre M. Daly. Si en effet M. Layfield parvient à épurer l'administration de cette base, il aura accompli une tâche depuis longtemps proclamée très-méritoire.

A Montmorency, M. Cauchon sera réélu sans opposition, son concurrent, M. Lemoine, ayant retiré pour bonne cause. On ne parle plus de M. Rhéaume pour ce comté puisqu'il n'est plus proposé de servir M. Lemoine, ni lui reste plus rien à faire de ce côté-là. M. Rhéaume avait été l'un des ardens souteneurs de M. Cauchon, à la dernière élection du comté de Montmorency.

Quatre candidats aspirent à la représentation du comté de Portneuf: MM. Belleau, avocat de cette ville, C. Tachereau de Deschambault, Rinfret notaire, du Cap-Saint, et A.S. Duchesnay seigneur de Ste-Catherine de Fossambault, tous habitants du comté, à l'exception de M. Belleau. Ce dernier, avocat estimé, indépendant par caractère aussi bien que de fortune, offre de sûres garanties aux partisans de la cause libérale. M. Tachereau est un excellent monsieur, mais ayant déjà représenté le comté de Dorchester, il n'a pu contester ses électeurs, et c'est là peut-être un précédent fâcheux. Je ne puis dire quelle influence il possède parmi les habitants de Portneuf ou même dans sa localité. M. Duchesnay, qui a annoncé sa candidature, est avocat; on le reconnaît pour un parfait gentleman, et d'un esprit indépendant. Quant à M. Rinfret, il jouit d'une popularité honorifique dans la paroisse du Cap-Saint, lieu de sa résidence; son adresse aux électeurs n'a été publiée qu'hier.

On rapporte que M. Anger, avocat, soutient à Portneuf M. Tachereau sans obtenir un encouragement prononcé de la part des électeurs.

La sympathie publique est favorable à M. Belleau; il paraît avoir des chances de succès.

M. Ryland aspire sérieusement à représenter notre bonne ville; il travaille dans ce but avec une activité remarquable, mais son ambition ne sera pas satisfaite. Il serait curieux d'entendre dire par M. Ryland lui-même lequel, de M. Aylwin ou de M. Chabot, il nous faudrait exclure de la représentation afin de le remplacer par cet illustre M. Ryland. Hier on a parlé dans un meeting tory d'un M. Dean comme candidat à la cité; aujourd'hui circulent les noms de Michael Connolly et de l'hon. M. Daly pour la même candidature. Celui-ci désespère peut-être de son élection à Mégantic et voudrait ajouter une corde à son arc. Il en sera quitte pour ses frais de voyage; et tout cela, comme vous le voyez, tend à diminuer les chances infiniment petites de M. Ryland!

Avant-hier, dit-on, M. Aylwin aurait reçu de J. Turcotte une lettre contenant la prière de ne rien faire quant à présent contre ou pour le dit Turcotte, attendu que plus tard il sera facile de voir que l'aspirant solliciteur-général ne trahit pas ses compatriotes. On ajoute que cette lettre sera publiée.

LE MANIFESTE DE M. L.-J. PAPINEAU.

Nous n'avons pas encore eu le temps de parcourir l'adresse de M. L. J. Papineau qui a paru hier soir dans la Minerve. Un de nos correspondants néanmoins, à bien voulu nous en faire un résumé. Nous l'en remercions, et nous exprimons de la publier, sans cependant adopter sa manière de voir cette adresse. Ce n'est que prudence, car nous n'en avons encore pris aucune connaissance.

Voilà donc ce manifeste que tous les hommes politiques du Bas-Canada attendaient avec une impatience justifiée par la réputation de l'ancien tribun populaire et la place présumée que, sous des chefs antérieurs, ses collègues, il prétendait occuper ou obtenir. Si cet homme n'avait dépassé les hommes ordinaires de toute la mesure du pouvoir immense qu'il exerce sur les masses, s'il n'avait personifié, durant un quart de siècle, la politique nationale incarnée dans ses discours, dans ses mouvements et dans sa conduite, on pourrait sans inconvenir lui laisser passer inaperçu un pareil document. D'ailleurs, notre position actuelle, avouons-le, est si délicate qu'il faut demander, aux amis qui viennent à notre secours, un compte sévère de leurs intentions.

Je me bornerai, pour le moment, faute de temps, à un exposé succinct des motifs qui ont induit M. Papineau à se prononcer sur les questions du jour, et j'indiquerai les raisons qui s'opposent, toutes-puissantes à ses yeux et que les vœux renouvelés des électeurs pourront vaincre, seuls, à ce qu'il reprenne un rôle, dans cette occasion au moins, nous dit-il, sur la scène politique du pays.

Le lecteur suit déjà que tout à tour le comté Ottawa d'abord, puis le comté St-Maurice et en dernier lieu le comté Huntingdon ont offert leurs mandats à M. Papineau. C'est aux électeurs des deux comtés Huntingdon et St-Maurice que le vieil athlète adresse cette dé-

claration de conduite politique qu'il trace pour l'avenir. Il commence par remercier ceux de St-Maurice, de la bienveillance dont il est l'objet de leur part. Ce chaleureux accueil le console, à son retour, des longues misères de l'exil. Il s'élève fortement, ici ainsi que dans plusieurs endroits, contre les excès commis par les torys en 1837; la conduite de lord Durlham à l'égard des exilés de la Bermude le révolte; mais, douce récompense suivant l'auteur, le peuple sait reconnaître, au bout du compte, ceux qui le servent fidèlement. Malgré son âge, ses services et d'autres considérations, le mandataire favori ne peut résister au double appel qu'on lui fait, sans mot dire.

"Disons-le en passant, l'écrivain est resté bien au-dessous de l'orateur; ses mouvements, mal déguisés, auraient besoin, ou le sont, de ces coups de tête hardis, de ces gestations magiques qui arrachent et à la chambre hésitant plus d'un vote décisif et des applaudissements à la foule entraînée.

M. Papineau, à plusieurs reprises, met en doute la sincérité de ceux qui ont projeté l'Union; il prétend que l'Union, basée sur une fausse représentation, gouvernée de fait par l'Angleterre qui ne doit d'antipathies ni de prédilections pour aucun parti, ne saurait jamais, dans son opinion, produire les heureux résultats que l'on avait droit d'en attendre. Il attribue aux libéraux du Haut-Canada l'idée et la formation de l'Union, dernière ressource des préformistes aux abois, et l'introduction, à l'embarras de cette mesure, du gouvernement responsable. Il rejette l'union des deux provinces parce qu'elles sont trop vastes pour être gouvernées ensemble et bien administrées.

"Aussi bien, dit-il, ce qui est juste pour les esprits honnêtes et élevés, ne le paraît pas toujours à des hommes étroits et égoïstes, et trop souvent ce seront des médiocrités passionnées et présumptueuses qui passeront des lois pour les sections de la province-unie dont elles ne connaîtront ni la jurisprudence antérieure, ni la condition sociale, ni les désirs actuels. Aussi, la législation indigeste et précipitée des dernières années est-elle un chaos sans liaison, sans durée, variant d'une session à l'autre à ce degré que, si ce mal continue avec celui de la torpide distribution des statuts, le mépris de la loi deviendra général par l'impossibilité de la lire avant qu'elle soit changée."

Pour remédier à tous ces conflits de législation et de gouvernement, M. Papineau veut, à tout prix, créer ce qu'il appelle une opposition forte, persévérante, vigoureuse, et ce point gagné, il revient sur son système favori et nous montre, comme une terre promise, du haut de l'agitateur constitutionnelle, la législature bas-canadienne ayant le contrôle absolu des subsides, et pour couronner un conseil législatif électif. Ces opinions, l'auteur les a développées mille fois à la tribune, nous n'en doutons pas; elles ne sont qu'énoncées dans le manifeste. Laissons-le pourtant, parler:

"Avant l'acte d'Union, il y avait une opinion publique forte. Des élections générales ne donnaient jamais d'inquiétude sur leur résultat. Le parti populaire était assuré de sortir de chacun d'elles mieux uni et plus nombreux. L'attitude pleine de fierté que conservait la représentation vis-à-vis de l'exécutif et l'indépendance des débats parlementaires, préparaient les populations non seulement de cette province, mais aussi celles des provinces voisines, à entrevoir dans un avenir indéterminé mais certain, le jour de pleine liberté qui leur succéderait sur chaque portion du continent américain.

"Tout ce que j'ai demandé en chambre en 1834 avec une si vaste majorité de mes collègues, appuyés que nous étions par une égale proportion dans la masse du peuple, je le redemande en 1847. Et crois qu'il n'y a pas de contentement possible aussi longtemps que l'on n'aura pas satisfait à ces justes réclamations.

"Mais, objectera-t-on, pourquoi demander ce qui sera refusé. Pourquoi? parce que la demande est juste. Pourquoi? parce qu'elle sera refusée, et qu'un tel refus prolongé constituera la mauvaise foi avec laquelle a été concédé le gouvernement responsable."

L'anxiété publique est satisfaite, balancerait-il, se dit-on, entre lord Metcalfe et les ministres résignataires. Sa franche logique a résolu le problème. Il approuve sincèrement la résignation, exalte le désintéressement des ex-ministres, mais il leur déclare que, tant que durera l'union et ses clauses onéieuses, les hommes les mieux intentionnés seront également impuissants à faire le bien ou à prévenir le mal. En résumé, dit-il, vous le voyez, messieurs; conséquent avec mes opinions passées, et fidèle à mes opinions d'aujourd'hui, je n'entends pas les sacrifier à aucune considération, ni pour l'union, ni pour le gouvernement responsable, car "moi, je ne crois à rien de tout cela." Une nouvelle ère va surgir, peut-être, de l'urne électorale, attendez qu'elle soit venue; en cas de triomphe, reportez un pouvoir ceux qui en sont descendus pour vous servir, c'est mon vœu; mais s'ils ne réussissent pas, ainsi que je le prévois, alors je suis à vous, il en sera toujours ainsi. UN OBSERVATEUR.

CHANT D'ADIEU

MINISTÈRE QUI S'EN VA.

Nous prenons la liste des faits qui vont suivre dans l'Examiner de Toronto; nous leur avons donné une autre forme, plus adoptée à un chant d'adieu.

Vous aviez promis des "mesures libérales;" avez-vous tenu votre promesse?

Vous aviez promis beaucoup et solennellement en ce qui regarde le King's College; avez-vous tenu votre promesse?

Vous avez arrêté la vente des réserves du clergé; répandez pourquoi cela?

Vous avez défranchisé Oxford en corrompant un des membres du comité d'élection; vous en souvenez-vous?

Vous avez défranchisé le comté de Leeds, et cela sans motif; qu'avez-vous à répondre?

Vous avez enchaîné la liberté d'élection à Montréal en vous servant de la force armée pour empêcher les libéraux de voter; de quel droit avez-vous agi ainsi?

Vous avez imposé George Munro au second Riding d'York, quoique son rival eût la grande majorité des voix; pourquoi cette violation des droits électoraux?

Vous avez défranchisé West Hallow en permettant aux torys de voter; pourquoi ce moyen déloyal?

Pour donner un siège à M. Cayley, vous avez acheté un opposant moyennant la somme de £300 par année; qui vous permettait d'employer ainsi les revenus du pays?

Vous avez acheté Cornwall pour donner un siège à M. Cameron, en traquant la charge d'adjutant-général et for-

çant le gouverneur à violer sa promesse; est-ce là un moyen avouable?

Vous avez tenu vacantes les principales situations du pays, parce que vous ne trouviez pas de vos créatures pour les remplir; pourquoi ce pacte de famille?

Vous avez donné £500 au colonel Gage, à même les fonds publics, pour obtenir sa neutralité; n'est-ce pas là de la corruption?

Vous avez donné la même somme au Major Bullock, et cela à même les fonds publics et pour les mêmes raisons; le niez-vous?

Vous avez suspendu les travaux publics; pouvez-vous en donner une seule bonne raison?

Vous avez tellement compromis le crédit de la Colonie que M. Cayley n'a pas pu obtenir un seul denier en Angleterre pour le Canada; direz-vous que c'est dû aux malheurs des temps?

Vous avez donné les premières places du pays à des hommes sans expérience dans les affaires publiques; sans doute que c'était afin de mieux gouverner?

Vous avez manifesté votre propre incapacité en allant à maintes et maintes reprises frapper à la porte de l'opposition; pourquoi donc ne résigniez-vous pas?

Vous avez proclamé que vous étiez prêts à donner largement les fonds publics à ceux d'entre les chefs des dénominations religieuses qui voudraient bien vous donner leur appui; pouvez-vous soutenir que ce n'est pas la tentative de la corruption la plus honnête?

Plusieurs d'entre vous ont reconnu à plusieurs reprises l'inhabileté de leurs collègues; qui vous empêchait de les éliminer?

Vous avez exposé la vie de centaines et de milliers de citoyens, en ne pourvoyant pas à la réception des émigrés malades; est-ce donc là une petite faute?

Vous avez donné à M. Draper une place de juge, lorsqu'il a vu qu'il ne pouvait plus se tenir au pouvoir; est-ce que vous avez fait du banc des juges celui des ministres disgraciés ou impopulaires?

Vous avez fait de même pour M. Smith; était-il qualifié pour remplir pareille charge?

Vous n'avez pas moins fait pour M. Tachereau; est-ce que par hasard vous applaudissiez aux transfuges?

Vous avez en un mot rempli toutes les situations du pays par vos créatures et vos partisans et cela malgré le vœu des populations qui vous disaient "pas de Family Compact," comment oseriez-vous aux vœux du peuple envers lequel vous êtes responsable?

Vous avez eu nous ne savons combien de mille louis dans le fond du sac St-Pierre, malgré tout ce que pouvaient vous dire les hommes d'expérience; mais vous pensiez sans doute qu'il fallait n'écouter que les étrangers?

Vous avez destitué M. Guillet, après avoir tenté de le corrompre; est-ce agir en hommes d'état?

Vous avez laissé vos partisans s'opposer à l'exécution de vos propres lois; aviez-vous en vue de ce faisant de rendre respectables aux yeux du peuple les décisions de notre législature?

Vous venez de nommer M. Turcotte solliciteur-général; ignorez-vous donc que toute la presse le dit incapable de remplir cette charge, et à mille fois répété qu'une telle nomination serait une honte et une disgrâce pour le Canada?

Pensez-vous donc enfin que le Bas-Canada se croit représenté dignement par MM. Brunneau et Turcotte?

Non; le pays est à bout; il demande un gouvernement fort, puissant, POPULAIRE, non corrompue, et RESPON-SABLE. Il ne veut plus de vous; il vous l'a dit cent fois, vous n'avez pas entendu.

Et! bien, entendez; voilà que depuis Gaspé jusqu'à l'extrémité du Haut-Canada votre dernière heure a sonné; il n'est plus temps, les promesses, les bassesses, les richesses, rien ne saurait faire, il faut céder; pliez bagage et retirez-vous. Puissent les remords n'être pas trop cuisants! puissiez-vous encore avoir ici-bas quelques instants de repos et de paix. Adieu.

— Nous avons enfin reçu nos journaux d'Europe, mais dans un état affreux; nous en donnons aujourd'hui de copieux extraits; nous continuerons d'en faire dans nos prochaines feuilles.

BAZAR.

Nos lecteurs ne doivent pas oublier l'annonce du Bazar qui se trouve dans nos colonnes. Ce Bazar a commencé ce matin; il se continuera demain et les jours suivants. Le froid qu'il fait et le nombre très-grand de pauvres qui parcourent notre ville doivent nous avertir qu'il y a à Montréal des pauvres malheureux qui, pendant que nous avons tous nos aises et jusqu'à du superflu, n'ont souvent pas même un morceau de pain à rompre, ou une couverture pour se mettre à l'abri des intempéries de la saison. Le moyen effectif de leur venir en aide est de se rendre au Bazar et en grand nombre et d'y faire largement la charité. Nous sommes sûrs que cet appel à la libéralité de nos concitoyens ne demeurera pas inutile et que la salle du Bazar sera visitée par toutes les personnes aisées de Montréal.

— Nous avons eu le plaisir d'assister vendredi soir à la lecture de M. le Juge Mondelet devant l'Institut Canadien. Entreprendre d'analyser ce discours serait pour nous chose impossible, d'abord parce que nous n'en avons pas le temps aujourd'hui, et ensuite parce que l'espace nous manque. Qu'il nous suffise de dire, pour en faire l'éloge, que la salle de l'Institut était aussi pleine que possible, et que tout le monde a paru satisfait de cette soirée littéraire.

— Nous avons reçu le premier numéro de l'Ami de la Religion et de la Patrie; son format est double de celui du numéro précédent. Le Rédacteur est M. Crémazie, avocat de Québec.

— Nous accusons réception de la cinquième livraison de la Lyre Canadienne. Cette livraison est aussi soignée sous le rapport du choix des chansons et des romances, nous remarquons avec plaisir qu'il est en général des plus judicieux. Que le rédacteur de cette Lyre continue à savoir cueillir la rose et à ne la laisser pas être flétrie; qu'il se montre encore amateur du vrai et du beau; il sera sûr de rencontrer l'appui et l'approbation de tous ses compatriotes.

— A une assemblée du conseil municipal de la division numéro 1 du comté de Montmorency, tenue en la maison d'école centrale de la paroisse du Château-Richor, le troisième jour de décembre courant, et où se trouvait un concours très nombreux d'électeurs respectables du comté,—après qu'on eût procédé aux affaires urgentes du conseil, les résolutions suivantes furent passées unanimement:

1o Sur motion de M. Pierre Proulx, de la paroisse

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE.

DES

MELANGES RELIGIEUX.

—

Québec, 19 décembre 1847.

M. L'ÉDITEUR,

—

Pour le moment j'ai peu de choses à vous dire. Je dirais davantage si la fiction pouvait avoir part à ma chronique.